



Déclarations et Discours

No. 73/18

NÉCESSITÉ D'UN SENTIMENT COLLECTIF D'URGENCE FACE AUX PROBLÈMES QUI SE POSENT À L'HUMANITÉ ET À L'ONU

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
M. Mitchell Sharp, à la vingt-huitième session de l'Assemblée
générale des Nations Unies, New York, 25 septembre 1973.

* * * *

Avec l'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande, les Nations Unies ont fait un autre grand pas vers l'universalité. Le Canada rend hommage à la largeur d'esprit qui a fini par briser l'impasse en Europe et qui a rendu possible l'admission de ces États au sein de notre Organisation.

Le Canada est aussi très heureux de l'admission en qualité de membre à part entière du Commonwealth des îles des Bahamas. En tant que pays possédant depuis longtemps des liens étroits avec les Bahamas, nous sommes convaincus que l'influence de ce nouveau membre s'exercera dans le plus haut intérêt des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies devient universelle; devient-elle aussi un instrument plus efficace pour la réalisation des espoirs et des aspirations de l'humanité?

Depuis notre dernière réunion ici, le très honorable Lester B. Pearson, l'un des architectes de cette Organisation, est décédé au Canada. A l'époque pleine d'espoir où lui-même et d'autres travaillaient à la création des Nations Unies, M. Pearson avait exprimé la crainte qu'avec la disparition des pressions unificatrices de la guerre mondiale, "l'orgueil et les préjugés nationaux ne se ressaisissent et que la notion étroite de l'intérêt national ne l'emporte". Ce jugement sur l'avenir ne fut que trop rapidement confirmé. Et pourtant, conscient qu'il était comme tout autre des imperfections de l'Organisation, M. Pearson restait convaincu qu'elle était indispensable pour que le monde puisse s'éloigner, fût-ce lentement et péniblement, de la pauvreté et de la violence des masses.

Il est vrai que dans divers secteurs critiques de la sécurité mondiale, les Nations Unies semblent avoir été dépassées. Ce sont des efforts bilatéraux qui ont contribué essentiellement à

améliorer les relations entre les grandes puissances. Des mesures importantes ont été prises en vue d'une plus grande stabilité européenne, grâce à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et aux discussions sur la réduction des forces en Europe.

L'accord réalisé sur le plan bilatéral entre l'Inde et le Pakistan, qui rétablit les conditions de paix et de coopération future dans le sous-continent, a été chaleureusement accueilli par la communauté mondiale.

Tous atteints, dans une certaine mesure, par ces délibérations et ces décisions, nous reconnaissons qu'il appartient à la nature de notre société que nous n'ayons pas tous l'occasion de participer autant que nous le voudrions à la prise de décisions au sein du forum mondial. Le Secrétaire général le disait dans son excellente introduction au rapport annuel: "Il faut faire ressortir qu'il n'y a pas forcément incompatibilité entre diplomatie bilatérale et diplomatie multilatérale. Elles s'appuient ou devraient s'appuyer l'une sur l'autre, chacune d'elles présentant des avantages particuliers selon la situation. Il n'y a pas qu'une route qui mène à la paix -- nous devons les essayer toutes."

Mais nous ne cesserons jamais d'affirmer l'intérêt et la primauté de cette Organisation partout où son rôle est indispensable.

Tel était le point de vue du Canada à la Conférence internationale sur le Vietnam, tenue au début de cette année à Paris. J'ai tenté d'obtenir alors que l'ONU et son Secrétaire général fassent partie intégrante des mécanismes de surveillance de la paix que l'on était en train d'établir à la Conférence. Ces efforts ont été vains.

Après une tentative, pendant cinq mois, de jouer le rôle d'un observateur international impartial, nous avons mis fin à notre participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance avec un sentiment de frustration, mais sans aucune aigreur.

Le Canada est disposé à contribuer au maintien et à la surveillance de la paix. Les efforts prolongés et stériles tentés pour utiliser de façon objective ces organismes de paix nous ont enseigné une leçon: c'est que les opérations touchant le maintien et la surveillance de la paix ont de meilleures chances de succès si elles sont exécutées sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous avons longtemps considéré que le progrès de la technologie, de l'agriculture et des communications entraînerait le progrès des non-privilegiés en leur fournissant un tremplin pour s'arracher à la faim, à la maladie et à l'humiliation. Or, le mot "Progrès" nous a maintenant tragiquement trahis. L'écart entre riches et pauvres est plus grand que jamais, même si le pauvre sent moins qu'avant sa pauvreté. Les réalisations matérielles sont compromises par une inflation mondiale galopante, par une pollution grandissante, par la pénurie imprévue de certains produits et par les mouvements capricieux de la finance mondiale.

Pour le mieux comme pour le pire, nous sommes de plus en plus interdépendants, même si nous conservons jalousement notre indépendance. Aucune nation ne peut résoudre seule le problème de l'inflation. Aucune nation ne peut assurer à elle seule la pureté de son air ou la propreté des eaux qui franchissent librement les frontières politiques. Les défis qui se posent pour chaque État souverain sont insurmontables en l'absence d'une action collective. Ce sont en effet des problèmes universels, auxquels ne peuvent s'appliquer que des solutions universelles. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions sont les seuls organismes possédant l'autorité et la représentation étendue nécessaires pour relever ces défis.

Même sur le plan collectif, il s'agit d'impressionnants défis. Nous savons d'expérience que conférences, résolutions ou votes officiels ne régleront pas à eux seuls les problèmes de la sécurité internationale. Ils exigent une évaluation profonde et lucide des dimensions des questions dont nous sommes saisis, ainsi qu'une volonté commune de travailler ensemble à les résoudre.

Là encore, nous devons essayer d'éviter les affrontements stériles et nuisibles qui sont fréquemment le résultat de la procédure officielle de mise aux voix. L'unanimité représente un autre moyen qui est souvent plus efficace. C'est la technique que nous utilisons de plus en plus au cours de nos réunions de chefs de gouvernement du Commonwealth. Les résultats ne sont pas saisissants, mais il n'en sont pas moins réels.

L'unanimité ne signifie pas l'imposition de sa décision par une majorité à une minorité hésitante qui croit ses intérêts vitaux en jeu; elle signifie la reconnaissance commune de ce qui devrait se faire et de ce qui peut se faire. A mon avis, nous attachons beaucoup trop d'importance au résultat numérique de chaque vote. Les votes n'apaisent guère la faim.

Il y a eu trois années consécutives de sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et du sous-continent asiatique ainsi que des périodes anormalement défavorables à la production agricole dans beaucoup d'autres parties du monde. Jusqu'ici, seuls quelques États producteurs de denrées alimentaires, dont le Canada, ont eu un surplus et même leurs stocks excédentaires ont fluctué selon les conditions climatériques et les besoins internationaux. Les efforts déployés depuis des années pour créer les banques alimentaires ont généralement été infructueux.

Le directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) vient maintenant d'avancer une proposition concrète afin d'assurer le ravitaillement en vivres de la population mondiale. Le succès de ce projet dépendra directement de l'effort déployé par chaque nation en vue d'adapter sa production alimentaire et sa politique de stockage à la réalisation des objectifs visés. J'exhorte tous les États (et non ceux-là seuls qui sont les producteurs traditionnels de surplus alimentaires) à appuyer la FAO et à coopérer avec elle dans la réalisation de cette tâche.

Nous notons avec grand intérêt la proposition faite hier par le secrétaire d'État des États-Unis en vue de convoquer une Conférence alimentaire mondiale en 1974. Nous avons hâte de discuter ce projet en détail, car nous devons avoir pour objectif d'éloigner le terrible spectre de la famine qui menace des millions d'hommes.

Le Canada a soutenu le dynamisme renouvelé qui, au cours des dernières années, a permis d'élargir et de transformer le Conseil économique et social.

L'élection du Canada, par le Conseil économique et social, comme membre à part entière de la Commission économique pour l'Europe a marqué un changement important pour notre pays et pour nos relations avec l'Europe.

L'une des principales responsabilités du Conseil économique et social, élargi et revivifié, est de réaliser avec succès le programme d'action de la Stratégie internationale du développement que cette Assemblée a adopté pour la Deuxième décennie du développement des Nations Unies. Cette stratégie n'est ni parfaite ni immuable. L'évaluation s'en est déjà révélée ici même difficile même ardue. Ce n'est pas, toutefois, une tâche impossible à remplir et j'espère qu'elle deviendra plus facile au fur et à mesure que nous nous rendrons mieux compte des exigences de la Stratégie.

Monsieur le Président, nous faisons face à d'autres problèmes angoissants et universels que seule la coopération internationale peut régler. L'année dernière, j'ai insisté sur la question du terrorisme et j'estime que je dois faire de même cette année. La civilisation réclame à grands cris que la communauté internationale prenne des mesures visant à assurer la protection des innocents contre les actes de violence prémédités.

Depuis l'année dernière, les initiatives prises à l'échelle internationale afin de combattre le terrorisme ont pris une certaine ampleur dans diverses organisations et divers organismes internationaux. Pour ne citer qu'un exemple, plus de 86 États ont signé la Convention de 1970 de La Haye relative à la piraterie aérienne. Il est encourageant de noter qu'un nombre sans cesse croissant d'États de toutes les parties du monde et de toutes les idéologies politiques viennent ajouter leur nom à la liste de ceux qui ont ratifié le document en vue de combattre ces actes d'interférence illicites commis auprès de l'aviation civile. Toutefois, le terrorisme n'a pas été éliminé; il demeure un sabre à deux tranchants qui, à la fois, sape les bases de l'ordre international et tranche la main qui l'agite.

Nous demanderons à toutes les nations et à l'Assemblée générale de décider des mesures à prendre pour combattre les actes de terrorisme.

La terreur présente une autre facette: l'empoisonnement nucléaire et la menace ultime d'une immolation nucléaire. Bien qu'une décennie se soit écoulée depuis la mise en vigueur du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, aucun progrès n'a été accompli concernant l'interdiction totale de ces essais, objectif ultime des signataires du traité. En dépit des perspectives heureuses touchant la sécurité internationale qui résultent de l'adoption d'accords relatifs à la limitation des armes stratégiques, aucune des superpuissances, hélas, n'a laissé entendre qu'elle était disposée à limiter ses essais nucléaires souterrains ou à entreprendre des négociations actives visant à la conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais; en outre, deux grandes puissances ont poursuivi leurs essais nucléaires dans l'atmosphère malgré la réprobation de l'opinion publique partout dans le monde.

Monsieur le Président, la dimension mondiale est claire et frappante dans l'utilisation que nous faisons des océans. Les États côtiers doivent protéger leurs intérêts économiques et environnementaux. D'autre part, il doit exister certaines libertés traditionnelles de la mer pour faciliter les échanges

mondiaux. Nous continuons de croire que ces éléments du droit de la mer ne sont pas irréconciliables et qu'un juste équilibre peut et doit être réalisé. Le Canada estime que ces droits, indispensables au bien-être de tous les États riverains -- pays en voie de développement ou pays industrialisés -- peuvent être exercés en tenant compte des droits des autres utilisateurs légitimes des océans, c'est-à-dire de l'ensemble de l'humanité. Un nouvel ordre international qui reconnaisse à la fois les droits fondamentaux et les responsabilités des États à l'égard des océans peut émerger de la Troisième Conférence sur le droit de la mer, si telle est la volonté des gouvernements ici réunis.

De même, l'espace extra-atmosphérique offre d'intéressantes perspectives qui permettront de répondre à divers besoins relatifs à la gestion des ressources, des communications et de l'éducation. Ces bienfaits éventuels ne peuvent se traduire dans la réalité pour tous les peuples que grâce à la recherche de formes nouvelles et audacieuses de coopération internationale. Je crois que grâce à l'Organisation des Nations Unies, nous avons franchi la première étape dans cette direction.

L'an dernier, l'Assemblée générale a accepté l'invitation canadienne relative à l'offre formulée par le Canada d'être l'hôte, à Vancouver, de la Conférence sur la question pressante et vitale des établissements humains. Nous sommes très heureux que l'Assemblée générale ait répondu si chaleureusement à cette invitation et nous sommes encouragés par la coopération et l'enthousiasme manifestés lors des préparatifs initiaux de la Conférence.

Nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, et pourtant, dans certaines régions de l'Afrique australe, des régimes minoritaires attentent aux droits fondamentaux de l'homme en s'opposant de façon souterraine aux efforts visant à créer l'égalité de tous les hommes. Le Canada reconnaît le bien-fondé de la lutte pour ces droits et pour l'autonomie dans cette partie du monde et il étudie les façons d'élargir son aide humanitaire à ceux qui participent à ces efforts. Cet anniversaire pourra être célébré d'une façon positive si chaque nation se préoccupe d'assurer le respect des droits fondamentaux à toute la population. Mais un tel intérêt doit se traduire par des réalisations.

Dans son occupation de la planète, l'humanité a manqué de sagesse et de vision. Notre cupidité, notre indifférence et notre ignorance nous acheminent à toute allure vers un désaccord total avec notre environnement essentiel. L'exploitation de nos ressources naturelles a été incessante, aveugle et excessive. L'air et l'eau

deviennent empoisonnés et viciés. Nous remplissons mal notre tâche de fournir à des millions d'habitants de la nourriture et des vêtements. Nous sommes incapables de vivre en paix ensemble ou de partager nos richesses en permettant à tous de vivre dans la dignité.

Même s'il ne fait pas de doute que les organismes des Nations Unies peuvent agir et agissent de fait avec célérité dans certaines circonstances, on ne peut accuser l'Organisation de toujours aborder les problèmes avec un empressement malséant. Trop d'articles semblent revenir chaque année à l'ordre du jour. Certes, nous avons réalisé des progrès. L'universalité sans cesse croissante de l'Organisation en est un exemple frappant.

Mais il nous faut éveiller un sentiment d'urgence, un sentiment collectif d'urgence face aux problèmes énormes qui se posent à l'humanité et à cette Organisation. Dans notre course contre la pauvreté et la faim, le terrorisme et les armes, la pollution et le sectarisme, nous avons trop tendance à oublier qu'il ne faut pas compter avec le temps.